Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **51 (1959)**

Heft 4

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

51e année | Avril 1959 | No 4

Actualités

Par *Claude Roland*

Cadres syndicaux

Sous les auspices du B. I. T., un cycle d'études internationales sur l'éducation ouvrière s'est déroulé, à Genève, du 1er au 6 décembre de l'année dernière. Un des sujets traités au cours de cette session mérite particulièrement de retenir l'attention des organisations syndicales. C'est celui de la formation des éducateurs ouvriers. En principe, les participants continuent à penser que cette formation doit être assurée par les organisations de travailleurs elles-mêmes. On peut se demander cependant si l'aide d'organismes non syndicaux, par exemple de l'Association pour l'éducation des travailleurs, les Universités et les instituts techniques ne pourraient contribuer à cette tâche particulièrement ardue. Les syndicats recourent déjà, en certaines circonstances, à des forces extérieures pour traiter de sujets spéciaux tels que les techniques et les méthodes éducatives.

Les participants à cette session recommanderaient volontiers le recours à des forces externes, à condition d'obtenir certaines garanties, telle que la participation à l'élaboration des programmes, au choix des professeurs, à la direction des cours, au contrôle des exposés. Il nous paraît tout à fait évident qu'un mouvement syndical conscient n'acceptera jamais de s'en remettre à autrui dans la formation des élites syndicales.

Les participants ont recommandé, d'autre part, que les activités éducatives des syndicats s'intègrent, autant que possible, dans la vie syndicale considérée comme un tout. Encore un truisme que l'on ne saurait contester! Car le mouvement syndical englobe à la fois la mutualité, la réglementation des conditions de travail par les conventions collectives dans l'industrie privée et la loi dans le secteur public, ainsi que l'action pour la fixation des normes légales de protection ouvrière et des assurances sociales. Cette action s'étend tout naturellement à l'économie, dont dépendent d'ailleurs les conditions de travail et les prestations sociales et même à la poli-